

LA VIABILITÉ FINANCIÈRE EN ACTION

OCTOBRE 2026



Réseau
canadien
de l'eau
Susciter l'intérêt.
Inspirer l'action.

Recouvrement intégral des coûts

À PROPOS DE L'AUTEURE

Nancy Goucher

Gestionnaire, Consortium sur les eaux
municipales
Réseau canadien de l'eau (RCE)

REMERCIEMENTS

L'auteure tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à ce travail. Tout particulièrement, les équipes de la Région de York et du district régional de North Okanagan, qui ont relu cette étude de cas et donné de précieux commentaires permettant d'en améliorer la qualité et la rigueur.

Cette étude de cas a pu être réalisée grâce au financement et au soutien de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

FINANCÉ PAR



Housing, Infrastructure
and Communities Canada

Logement, Infrastructures
et Collectivités Canada



Enjeu : la nécessité d'un modèle de financement durable

Les services publics d'eau sont confrontés à des pressions qui s'accumulent au fil du temps, notamment le vieillissement des infrastructures, la hausse des besoins en immobilisations, le resserrement des normes réglementaires, les risques liés au climat, ainsi que la variabilité croissante de la demande en eau et, par conséquent, des revenus tirés de l'eau. La croissance et les nouveaux projets d'aménagement peuvent entraîner une hausse de la consommation et mettre à rude épreuve la capacité du réseau, tandis que les efforts de conservation et d'efficacité réduisent la consommation par habitant et entraînent une baisse des revenus liés au volume, alors même que la plupart des coûts du réseau restent fixes. Lorsque les revenus ne suffisent pas à couvrir les besoins réels, les services d'eau peuvent reporter les travaux d'entretien, puiser dans leurs réserves et retarder le renouvellement des immobilisations, ce qui, en fin de compte, augmente les coûts à long terme et nuit à la fiabilité du service. Ces conditions mettent en évidence la nécessité d'un modèle de financement durable qui fait correspondre les revenus au coût du service sur l'ensemble de son cycle de vie.

Aperçu : Le recouvrement intégral des coûts en tant que cadre financier

Le recouvrement intégral des coûts est une stratégie financière selon laquelle les services publics fixent des tarifs qui couvrent l'intégralité des coûts liés à la prestation du service, y compris les dépenses d'exploitation, le renouvellement des actifs, les améliorations des immobilisations et le service de la dette^{1,2}. L'objectif est de générer des revenus stables et propres à chaque service public sans dépendre de sources de financement non renouvelables à long terme, telles que les fonds de réserve ou les subventions externes^{3,4}.

*« Le déséquilibre dans le recouvrement des coûts constitue un problème grave qui s'aggrave avec le temps. »
(Ann Hajnosz, 2017)*

La mise en œuvre du recouvrement intégral des coûts (RIC) nécessite :

- Des plans de gestion des actifs qui répertorient les stocks, l'état des actifs, les risques et les coûts liés au cycle de vie.
- Des plans financiers qui prévoient les revenus et les dépenses dans les comptes d'exploitation et d'immobilisations.
- Une analyse des écarts et des stratégies visant à combler la différence entre les coûts prévus et les revenus fiables.

Bien que le RIC ne soit pas obligatoire au Canada, certaines provinces, comme l'Ontario, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan, ont mis en place des pratiques comptables qui tiennent compte des coûts liés au cycle de vie. À l'échelle internationale, l'Australie et la Nouvelle-Zélande⁵ disposent de cadres solides, tandis que dans l'Union européenne, la Directive-cadre sur l'eau intègre la récupération des coûts financiers, environnementaux et liés aux ressources⁶.

Pourquoi le recouvrement intégral des coûts est-il important?

La volatilité de la demande, combinée à la nature des coûts fixes des réseaux d'eau, rend indispensable la stabilité des revenus. Les fluctuations de la demande se manifestent de deux façons distinctes. D'une part, la croissance démographique, les nouveaux aménagements et l'expansion économique peuvent entraîner une hausse de la consommation d'eau, poussant les réseaux existants de traitement, de distribution et de stockage à leurs limites de capacité. L'augmentation des pics de demande quotidiens peut nécessiter des agrandissements coûteux des usines, des mises à niveau des réseaux ou le développement de nouvelles sources d'approvisionnement des années plus tôt que prévu.

D'autre part, la baisse de la demande par habitant, qui peut résulter de programmes de conservation, de l'installation d'équipements à haut rendement, de changements dans les procédés industriels ou d'une évolution des comportements des clients, peut réduire les ventes d'eau en volume, alors même que les coûts sous-jacents du service d'eau restent largement fixes. Comme la plupart des dépenses liées aux réseaux d'eau — telles que la main-d'œuvre, le service de la dette et le renouvellement des actifs — ne diminuent pas proportionnellement à la baisse de la consommation, des baisses soutenues de la demande peuvent compromettre la stabilité des revenus, affaiblir la capacité du service public à recouvrer l'intégralité de ses coûts et creuser les déficits de financement.

La méthode de RIC fournit aux services publics un cadre structuré leur permettant d'aligner leurs revenus sur leurs besoins réels, de maintenir des réserves adéquates et de planifier leurs travaux d'immobilisations sans provoquer de hausses soudaines des tarifs ni recourir à des emprunts d'urgence. Elle leur permet de gérer les risques de manière proactive, de répondre aux besoins de renouvellement à long terme et d'éviter l'instabilité financière découlant d'une tarification insuffisante.

Lorsque les services publics ne parviennent pas à recouvrer entièrement les coûts liés à la prestation de leurs services, ils peuvent avoir de la difficulté à obtenir un financement suffisant par le biais des budgets municipaux. Dans le cas des réseaux non municipaux, tels que les districts régionaux, qui ne peuvent pas afficher de déficit et n'ont pas accès aux recettes générales, ceux-ci peuvent être contraints d'augmenter rapidement leurs tarifs afin de s'assurer que les coûts de l'année suivante soient entièrement couverts. Ces pressions financières accentuent les risques opérationnels et à long terme, notamment le report des travaux d'entretien, l'épuisement accéléré des réserves ou les retards dans la réalisation des projets d'immobilisations nécessaires. Ensemble, ces défis soulignent la nécessité d'une planification financière résiliente et de stratégies de gestion adaptées à la demande dans l'ensemble du secteur municipal de l'eau⁷.



Par ailleurs, le RIC favorise ce qui suit :

- Une prestation de services durable — en garantissant un financement prévisible pour le renouvellement et l'entretien, cela réduit les coûts à long terme⁸.
- Un rendement fiable — en permettant une gestion proactive des actifs et en minimisant les défaillances qui compromettent la qualité de l'eau ou le service⁹.
- La transparence et la responsabilisation — en aidant les conseils municipaux et les clients à comprendre comment les redevances financent le réseau et en renforçant leur confiance¹⁰.
- L'équité et l'efficacité — en encourageant la conservation, en limitant les coûts reportés qui seraient répercutés sur les futurs utilisateurs et en alignant la tarification aux besoins du réseau¹¹.

Accessibilité financière et recouvrement intégral des coûts

FCR Le RIC peut s'avérer difficile à gérer pour les petites municipalités qui comptent moins de contribuables et dont les coûts par ménage sont plus élevés. Les rénovations majeures peuvent mettre à rude épreuve la capacité d'endettement et compromettre l'accessibilité financière. De nombreuses collectivités nordiques et rurales signalent que les rénovations prescrites par la loi ont épuisé une grande partie de leur marge d'emprunt, rendant nécessaire un soutien provincial ou fédéral pour combler les déficits de financement¹². Timmins, une petite collectivité du nord de l'Ontario, illustre bien cette tension : même après plusieurs années d'augmentations des tarifs d'eau supérieures à 4 %, la ville finance actuellement un nouveau château d'eau au moyen d'emprunts. Elle a également ajouté une taxe de 1 % en plus d'une augmentation tarifaire prévue de 4,5 % en 2026, après que des vérificateurs ont identifié un manque à gagner important (communication personnelle, 27 novembre 2025).

Ces pressions s'aggravent davantage lorsque les coûts liés aux infrastructures nécessaires à la croissance sont répercutés sur l'ensemble des utilisateurs, ce qui peut exacerber les difficultés financières des résidents et des entreprises déjà en place — en particulier dans les municipalités dont la marge de manœuvre financière est limitée.

Ces défis ne se limitent pas aux petits réseaux. Les grands services publics peuvent eux aussi se heurter à une forte opposition publique ou politique face aux hausses de tarifs. Dans de nombreuses collectivités québécoises, la résistance aux modèles de paiement par l'utilisateur a freiné les réformes visant à assurer le recouvrement des coûts, même lorsque les besoins en infrastructure sont urgents.

D'un recouvrement global des coûts à un recouvrement durable des coûts

Au sein de l'Union européenne, les débats politiques sont passés d'un modèle de recouvrement global des coûts à un modèle de recouvrement durable des coûts. Le recouvrement global des coûts vise à récupérer non seulement les coûts financiers des services d'eau (p. ex., exploitation, entretien, amortissement et financement des immobilisations), mais aussi les coûts environnementaux et liés aux ressources associés aux dommages écologiques et à la pénurie d'eau. Le principe du pollueur-payeur est souvent appliqué pour déterminer qui doit assumer ces coûts supplémentaires¹³. Le recouvrement durable des coûts, en revanche, reconnaît qu'il est souvent irréaliste de recouvrer chaque élément de coût uniquement grâce aux tarifs de l'eau, en particulier pour les grands programmes d'immobilisations et les dépenses institutionnelles. Il favorise plutôt le recours à une combinaison planifiée et équilibrée de tarifs, de taxes et de transferts pour financer les services. Cette approche met l'accent sur l'importance de subventions publiques prévisibles pour soutenir la planification des investissements à long terme, tout en permettant aux services publics d'élaborer des structures tarifaires abordables qui garantissent la stabilité financière et protègent les utilisateurs à faible revenu¹⁴.

Afin d'éviter des déficits de financement structurels, les administrations mettent en œuvre un système de recouvrement durable des coûts :

1. En réalisant une planification financière stratégique pour déterminer la composition optimale des revenus tout au long du cycle

de vie des actifs et pour tirer parti des capitaux remboursables.

2. En affectant et en stabilisant les contributions fiscales ou les subventions afin que les aides financières soient prévisibles pour les programmes pluriannuels.
3. En établissant des politiques tarifaires qui concilient l'accessibilité financière et la nécessité d'assurer la fiabilité des services et le renouvellement des actifs¹⁵.

Le recouvrement intégral des coûts offre une solution concrète pour combler le déficit de financement

Les exemples suivants décrivent les stratégies mises en œuvre par deux municipalités pour parvenir à un recouvrement intégral des coûts, l'une s'inscrivant dans une perspective à long terme et l'autre à court terme.

La municipalité régionale de York, en Ontario

Au début des années 2000, les finances de la Région de York, qui reposaient sur les redevances des usagers pour l'eau potable et les eaux usées, étaient sous pression. La dette était élevée et devait encore augmenter. Son budget d'exploitation était déficitaire et était comblé par les réserves. Parallèlement, les besoins de remise en état et de remplacement des actifs ne cessaient de croître à mesure que les réseaux vieillissaient.

En 2009, les réserves étaient épuisées et la dette liée aux tarifs des usagers s'élevait à 335 millions de dollars. Pour remédier à ce problème, il a fallu procéder à plusieurs hausses importantes des tarifs sur une période relativement courte.



De 2009 à 2015, la Région de York a mis en œuvre des hausses annuelles de 10 % des tarifs des services d'eau et d'eaux usées afin de se rapprocher d'une tarification permettant le recouvrement intégral des coûts. Malgré les progrès réalisés, la planification a été compliquée par des inventaires incomplets sur les actifs et leur état, ainsi que par une baisse de la consommation par habitant qui a fait chuter les volumes réels en dessous des prévisions et a entraîné des déficits de revenus. Le déficit de financement a persisté tandis que sont apparus plus clairement les besoins à long terme en matière d'actifs.

En 2015, la Région de York a publié un plan de viabilité financière qui définissait la stratégie tarifaire visant à atteindre le RIC sur une période de six ans et qui présentait l'analyse de rentabilité justifiant cette démarche. La Région a maintenu des hausses annuelles de 9 % de 2016 à 2019, avant de reporter ces hausses de deux ans en raison de la pandémie de COVID-19. En 2021, la Région de York a mis à jour son plan grâce à un effort conjoint des différents services, sous la direction des Finances et des Travaux publics. Le plan s'appuie sur les pratiques exemplaires, un modèle financier actualisé des tarifs à la consommation, ainsi que sur les commentaires des neuf villes et municipalités locales et des résidents, recueillis dans le cadre d'un sondage d'opinion.

À propos de la municipalité régionale de York

La municipalité régionale de York, située au nord de Toronto dans la région du Grand Toronto (Ontario), dessert une population en pleine croissance de plus de 1,2 million d'habitants répartis dans un ensemble de collectivités tant urbaines que de banlieue.

La Région de York est une municipalité de niveau supérieur qui fournit des services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées à neuf villes et localités de la région grâce à un réseau d'infrastructures partagées.

Son réseau comprend plus de 40 puits d'eau souterraine, des raccordements aux systèmes de traitement alimentés par le lac Ontario et le lac Simcoe, 720 kilomètres de conduites d'eau et d'égouts collecteurs, ainsi que plus de 130 installations, notamment des stations de pompage, des réservoirs de stockage et 6 stations de récupération des ressources issues des eaux usées¹⁶.



Le modèle tarifaire basé sur la consommation combine les coûts sur l'ensemble du cycle de vie et la consommation prévue afin de calculer des tarifs qui garantissent la solvabilité et le maintien des niveaux de service. Avec un revenu moyen des ménages supérieur à 112 000 \$, les tarifs actuels et proposés satisfont aux critères standard d'accessibilité financière; la facture moyenne représente environ 0,9 % du revenu médian des ménages. Cependant, environ 23 % des ménages de la Région de York se situent sous le seuil de pauvreté. La Région gère deux programmes d'aide au logement destinés à soutenir les résidents à faible revenu, y compris ceux qui ont besoin d'aide pour payer leurs factures de services publics.

Conformément au plan de 2021, le Conseil régional de York a approuvé des augmentations annuelles de 3,3 % pour la période allant de 2022 à 2027. Ces augmentations annuelles devraient permettre d'atteindre et de maintenir le recouvrement intégral des coûts au cours de cette période. Chaque plan reflète les meilleures données disponibles à ce moment-là, et des mises à jour futures pourraient modifier les perspectives à mesure que les conditions évoluent.

Regional District of North Okanagan (RDNO), Colombie-Britannique

Confronté à un sous-investissement chronique, à des infrastructures désuètes (nombre élevé de ruptures de conduites, compteurs vieux de plus de 30 ans, bouches d'incendie défectueuses, etc.) et à un incident de contamination survenu au début des années 2010, le RDNO a mis en œuvre en 2013 des mesures audacieuses visant à améliorer sa situation financière, après avoir achevé l'élaboration d'un plan directeur de l'eau.

Afin de reconstituer ses réserves et de rétablir l'équilibre, le RDNO a mis en œuvre d'importantes hausses tarifaires. L'entreprise a ensuite établi trois réserves : une réserve de stabilisation tarifaire, une réserve d'exploitation dont l'objectif est de 9 millions de dollars, les excédents étant transférés à la réserve de capital, et une réserve de capital dont l'objectif annuel est de 2 millions de dollars.

transférés à la réserve. La gestion à long terme des actifs et la planification financière ont mis en évidence la nécessité de modifications tarifaires régulières et prévisibles. Les tarifs se sont stabilisés en 2017 après deux hausses importantes. Les ajustements annuels ont suivi une formule basée sur l'IPC + 1,5 %, ce qui permet au service public de maintenir le cap sans hausses soudaines.

Il est important de noter que la structure tarifaire à paliers de RDNO intègre également un mécanisme d'accessibilité financière : les clients qui consomment moins d'eau paient moins. De plus, la plupart des ménages à faible revenu vivent dans des appartements où l'utilisation d'eau à l'extérieur est faible, voire nulle; cela signifie qu'ils bénéficient naturellement des échelons tarifaires les plus bas. La réserve de stabilisation des tarifs est plafonnée à 1,5 million de dollars et sert à combler les déficits lors des années où les recettes sont inférieures au budget, ce qui permet de lisser la facturation et de protéger les travaux prévus. Les tarifs de la RDNO sont désormais sensiblement alignés sur ceux des municipalités voisines qui font également face à des besoins de renouvellement et de croissance (voir la figure 1).

Pour faire évoluer les mentalités, passant de la résistance à l'acceptation, il a fallu mobiliser le public de façon constante. Le RDNO a investi dans l'éducation et la sensibilisation, notamment grâce à des groupes d'étudiants présents lors des marchés et des festivals pendant l'été, d'ateliers scolaires animés par un groupe environnemental local, de visites guidées des installations et de conférences sur demande.

Principales conclusions

- La mise en place de plans de gestion des actifs est fondamentale. Il faut dresser des inventaires exhaustifs, évaluer l'état des actifs, analyser les risques et appliquer l'analyse des coûts du cycle de vie afin de disposer d'une base permettant de fixer des tarifs qui reflètent les coûts réels.

À propos du Regional District of North Okanagan (RDNO)

Le RDNO, en Colombie-Britannique, assure l'alimentation, le traitement et la distribution d'eau potable à environ 54 000 résidents et à 2 833 hectares de terres agricoles dans la grande région de Vernon; il exploite également les petits réseaux de services publics d'eau de Silver Star, Mabel Lake, Grindrod et Whitevale. Le département des services publics gère aussi un petit réseau de traitement des eaux usées à Mabel Lake.

Le Greater Vernon Water (GVW) est le plus important des services publics d'eau du RDNO. Dans le cadre de ce modèle, le RDNO est propriétaire et gestionnaire des services publics d'eau; il exploite directement l'infrastructure des services publics d'eau et réalise tous les travaux d'immobilisations, tandis que la Ville de Vernon et le district de Coldstream sont chargés, en vertu d'un contrat, de l'exploitation et de l'entretien du réseau de distribution. GVW supervise un vaste réseau d'infrastructures, comprenant 670 kilomètres de conduites d'eau principales, 22 000 branchements d'eau, 2 usines de traitement, 39 stations de pompage, 22 installations de stockage fermées et 6 réservoirs d'approvisionnement à ciel ouvert.

Desservant à la fois les centres urbains et les collectivités rurales, le réseau du RDNO soutient un secteur agricole important caractérisé par une forte demande saisonnière. Ces caractéristiques contribuent à une complexité opérationnelle notable. La consommation d'eau en été peut atteindre 220 mégalitres par jour — contre environ 35 mégalitres par jour en hiver —, ce qui exerce une pression considérable sur les opérations, la capacité des infrastructures et la planification financière¹⁷.

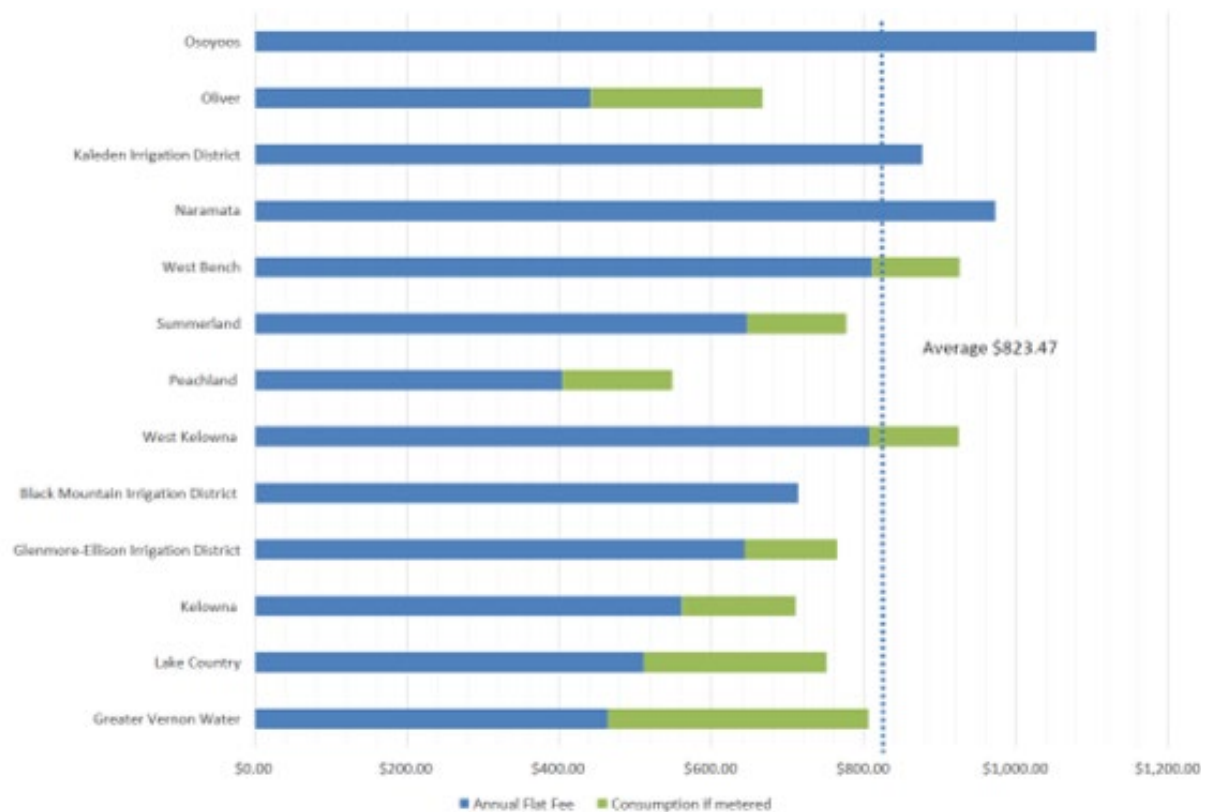


Figure 1 : Comparaison des factures d'eau annuelles de 2024 pour les maisons unifamiliales de la région de l'Okanagan. Source : (Z. Marcolin, communication personnelle, 14 mars 2026). Ce graphique provient d'une source externe. Malheureusement, il n'est disponible qu'en anglais.

- La mise en oeuvre du RIC permet d'améliorer la résilience. Les tarifs doivent couvrir les besoins liés à l'exploitation, au renouvellement et au remplacement. Il faut éviter la sous-tarification, laquelle entraîne un report des travaux d'entretien et une augmentation des coûts à long terme.
- La question de l'accessibilité financière doit être abordée de manière proactive. Il faut identifier les collectivités confrontées à des contraintes financières et leur offrir un soutien ciblé ou un financement externe afin de concilier l'équité et la viabilité à long terme.
- Il convient d'adopter une planification tarifaire pluriannuelle, d'établir des avenues tarifaires prévisibles qui minimisent la volatilité, favorisent la stabilité de la prestation des services et laissent aux clients et aux conseils municipaux le temps de se préparer aux changements à venir.
- Des modèles basés sur des données probantes doivent guider le processus décisionnel. Il faut y intégrer les prévisions de la demande, les évaluations des risques et les données sur l'état des actifs afin de renforcer les stratégies financières et la planification des investissements.
- Il faut lier des indicateurs de rendement aux plans tarifaires. Pour garantir la transparence et la responsabilité, il faut faire le suivi des résultats mesurables, tels que la fréquence des ruptures, les niveaux de conformité, les taux de renouvellement et la santé des réserves.
- Le conseil municipal et la collectivité doivent être impliqués de façon systématique. Il faut fournir des informations en langage simple, publier des rapports annuels sur l'avancement des travaux, établir le lien entre les investissements et les améliorations tangibles des services, et fournir aux conseillers municipaux des messages clairs et une foire aux questions (FAQ) pour les aider à expliquer la raison d'être de ces mesures aux résidents.

Références

1. Association of Municipalities of Ontario & Municipal Finance Officers' Association. (2024). Water and wastewater municipal service corporation best practice guide. <https://www.amo.on.ca/sites/default/files/assets/DOCUMENTS/Policy-Updates/2024/2024-07-02/AMOMFOAWaterandWastewaterMSCBGR20240702.pdf>
2. Association of Municipalities of Ontario & Municipal Finance Officers' Association. (2024). Water and wastewater municipal service corporation best practice guide. <https://www.amo.on.ca/sites/default/files/assets/DOCUMENTS/Policy-Updates/2024/2024-07-02/AMOMFOAWaterandWastewaterMSCBGR20240702.pdf>
3. Réseau canadien de l'eau. (2018). Équilibrer le budget : viabilité financière des réseaux d'eau canadiens. <https://cwn-rce.ca/fr/resource/equilibrer-le-budget-viabilite-financiere-des-reseaux-deau-canadiens/>
4. Urban Systems. (2017). Asset management investment plan: Greater Vernon Water & parks. https://www.rdno.ca/sites/default/files/2021-04/170328_RPT_UrbanSystem_AMIP_GVW_Parks.pdf
5. Fédération canadienne des municipalités et le Conseil national de recherches du Canada. (2006). Tarification des services d'eau et d'égout : recouvrement intégral des coûts
6. Organisation de coopération et de développement économiques. (2024). Cost recovery for water services under the Water Framework Directive. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2024/05/cost-recovery-for-water-services-under-the-water-framework-directive_fe64e164/e2a363e3-en.pdf
7. Harris Computer Systems. (n.d.). Water rate design: A better path to cost recovery. <https://www.weareharris.com/resources/blog/water-rate-design-a-better-path-to-cost-recovery/>
8. Association canadienne des eaux potables et usées. (2020). Sustainable water systems: A guide for Canadian utilities. <https://cwwa.ca/wp-content/uploads/2020/04/Sustainable-Water-Systems-Formatted.pdf>
9. EurEau (2016). Cost recovery and water pricing. <https://www.eureau.org/resources/briefing-notes/144-cost-recovery-and-water-pricing-september2016/file>
10. Association canadienne des eaux potables et usées. (2020). Sustainable water systems: A guide for Canadian utilities. <https://cwwa.ca/wp-content/uploads/2020/04/Sustainable-Water-Systems-Formatted.pdf>
11. Réseau canadien de l'eau. (2018). Équilibrer le budget : viabilité financière des réseaux d'eau canadiens. <https://cwn-rce.ca/fr/resource/equilibrer-le-budget-viabilite-financiere-des-reseaux-deau-canadiens/>
12. City of Brantford. (n.d.). Water and wastewater rate report. <https://pub-brant.escribemeetings.com/filestream.ashx?DocumentId=14884>
13. Organisation de coopération et de développement économiques. (2024). Cost recovery for water services under the Water Framework Directive. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2024/05/cost-recovery-for-water-services-under-the-water-framework-directive_fe64e164/e2a363e3-en.pdf

14. Organisation de coopération et de développement économiques. (2009). Managing water for all: An OECD perspective on pricing and financing. https://www.oecd.org/en/publications/managing-water-for-all_9789264060548-en.html
15. Organisation de coopération et de développement économiques. (2009). Managing water for all: An OECD perspective on pricing and financing. https://www.oecd.org/en/publications/managing-water-for-all_9789264060548-en.html
16. Regional Municipality of York. (2025). Water and Wastewater Master Plan. <https://www.york.ca/environment/water-and-wastewater/water-and-wastewater-master-plan>
17. Urban Systems. (2017). Asset management investment plan: Greater Vernon Water & parks. https://www.rdno.ca/sites/default/files/2021-04/170328_RPT_UrbanSystem_AMIP_GVW_Parks.pdf
18. Regional District of North Okanagan. (n.d.). Water rates, billing, and payment information. <https://www.rdno.ca/water/bill-payments-fees>
19. Hajnosz, A. (2017). Water Rate Design: A Better Path to Cost Recovery. <https://www.weareharris.com/resources/blog/water-rate-design-a-better-path-to-cost-recovery>

Autres lectures

1. Commission de l'écofiscalité du Canada. (Septembre 2017). Cacher les aqueducs, mais pas leurs coûts : bonnes pratiques en matière de tarification et d'amélioration des services municipaux d'approvisionnement et de traitement de l'eau. <https://ecofiscal.ca/fr/reports/cacher-les-aqueducs-mais-pas-leurs-couts/>
2. Fédération canadienne des municipalités et le Conseil national de recherches du Canada. (2006). Tarification des services d'eau et d'égout : recouvrement intégral des coûts. <https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/guide/infraguide-tarification-des-services-deau-et-degout-pgam.pdf>
3. OCDE. (2024). Cost recovery for water services under the Water Framework Directive (OECD Environment Working Papers). https://www.oecd.org/en/publications/cost-recovery-for-water-services-under-the-water-framework-directive_e2a363e3-en.html